

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 6/2024
29 janvier 2024

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du contrôle conjoint du groupe Efeso par TowerBrook et Eurazeo.

L'Autorité belge de la Concurrence (ci-après, « ABC ») a approuvé le 26 janvier 2024 la concentration par laquelle TowerBrook Capital Partners L.P. (ci-après, « TowerBrook ») et Eurazeo SE (ci-après, « Eurazeo »), acquièrent le contrôle conjoint de la société Electra Capital SAS (ci-après, « Electra ») et de ses filiales (ci-après, « Groupe Efeso »), actuellement contrôlées exclusivement par Eurazeo.

Le projet d'opération a été notifié le 15 janvier 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

TowerBrook est une société d'investissements établie aux Etats-Unis, qui se concentre sur des investissements dans des grandes et moyennes entreprises européennes et nord-américaines.

Eurazeo est une société d'investissement basée en France, cotée sur NYSE Euronext Paris.

La concentration porte sur l'acquisition du contrôle conjoint du Groupe Efeso dont la société faitière est la société Electra enregistrée en France. Le Groupe Efeso est actif essentiellement dans la fourniture de services de conseil en gestion et marginalement dans la fourniture de services informatiques. Le Groupe Efeso exerce une activité négligeable en Belgique.

Les activités des parties se chevauchent sur les marchés de la fourniture de services de conseil en gestion et de services informatiques.

Dans sa décision du 26 janvier 2024, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : +32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site web : www.bma-abc.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).